

Délibération n°DEL-19-1244

**Adoption des Schémas directeurs cyclable et piéton
d'agglomération**

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	98
Procurations :	32
Date de convocation :	15 novembre 2019

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX,

	M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	François BRIANCON
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
Mme Sophie LAMANT	Jean-Jacques BOLZAN
M. Bernard LOUMAGNE	Raymond-Roger STRAMARE
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJIJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Patrick DELPECH	Gérard ANDRE
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Romain CUJIVES	Antoine MAURICE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Henri DE LAGOUTINE	Roger ATSARIAS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Régis GODEC
Mme Mireille ABBAL	Martine BERGES
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN

Conseillers excusés

Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN
Toulouse	M. Joël CARREIRAS

Délibération n° DEL-19-1244

Adoption des Schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération

Exposé

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine prévoit dans son plan d'actions deux schémas directeurs :

- Un schéma directeur cyclable d'agglomération (fiche action 14).
- Un schéma directeur piéton d'agglomération (fiche action 15).

L'élaboration de ces deux schémas s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle du nouveau PDU, en considérant les orientations du levier 1 « Report modal – modes actifs » :

- Orientation 5 : Développer le réseau cyclable et le réseau de voies à vitesse réduite à l'échelle du territoire de la grande agglomération toulousaine, en intermodalité au réseau TC et incluant des services aux usagers.
- Orientation 6 : Valoriser la marche en lien avec les transports en commun et les équipements, notamment en périphérie d'agglomération, pour adapter la ville aux besoins des usagers actuels et au vieillissement de la population.
- Orientation 7 : Apaiser les circulations en développant un réseau de voies à vitesse réduite et partagées entre modes (zones 30, zones de rencontre et aires piétonnes, en cohérence avec l'organisation des territoires et des réseaux de transports en commun).
- Orientation 8 : Définir une politique de stationnement vélo et d'accessibilité piétonne dans les pôles d'échanges (offre et usages des parcs-relais).

Ces schémas directeurs ne sont pas codifiés et s'inscrivent dans une volonté des collectivités de mettre en œuvre des plans d'actions ambitieux en faveur des modes actifs. Ces objectifs s'inscrivent par ailleurs dans les politiques nationales d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique en promouvant des modes non motorisés et non polluants.

Il est rappelé que l'élaboration de ces schémas s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, les deux seules réserves formulées par la commission d'enquête publique du Projet Mobilités 2020.2025.2030 portaient sur les modes actifs :

- Réserve 1 : Le budget annuel de 15,6 millions d'euros dévolu à la mobilité cyclable dans le PDU de 2012, que le Projet Mobilités 2020-2025-2030 n'a pas prévu d'augmenter, devra être porté dès à présent à 25 millions d'euros/an ce qui correspond à 150 millions d'euros d'ici à 2025 et à 275 millions d'euros d'ici à 2030. Cette augmentation immédiate, qui est attendue par une part croissante de la population, témoignera de la résolution des collectivités locales à lutter contre la pollution atmosphérique.
- Réserve n° 2 : Considérant que la réalisation d'un schéma directeur cyclable et d'un schéma directeur piéton, prévues par les actions 14 et 15 du projet de PDU, confirmées par Tisséo dans sa réponse au procès-verbal de synthèse, fait partie de l'une des solutions d'urgence peu coûteuses, susceptibles d'induire un vrai changement de la mobilité au niveau de la grande agglomération toulousaine et par conséquent une réduction de la pollution de l'air, la Commission demande que le PDU fixe une échéance inférieure à deux années pour la présentation de ces deux schémas couvrant l'intégralité de son périmètre.

Afin de respecter cet engagement, un cadre de gouvernance politique et de structuration technique a été mis en œuvre, Tisséo Collectivités étant en charge de la coordination nécessaire à l'élaboration de ces documents, en partenariat avec les autorités et collectivités compétentes.

Les partenaires institutionnels participent au « comité de pilotage politique Mobilités Actives » et au « comité technique » : Tisséo Collectivités (coordinateur), État, Région, Département, Toulouse Métropole, Muretain agglo, Sicoval, Save au Touch et Coteaux Bellevue en lien avec le SITPRT (Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine).

LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMERATION (SDCA)

L'élaboration du SDCA est une action forte du Projet Mobilités 2020.2025.2030 de la grande agglomération toulousaine, avec 4 axes majeurs :

- Développer des maillages entre les réseaux des intercommunalités du ressort territorial.
- Concevoir au-delà des réseaux des intercommunalités du ressort territorial un réseau express vélo.
- Promouvoir l'usage du vélo en développant des services de location.
- Renforcer le cadre de gouvernance.

Les objectifs visés sont :

- Sécuriser les déplacements en traitant prioritairement les continuités d'itinéraires.
- Augmenter la part modale du vélo.
- Accompagner les utilisateurs de ce mode.

Les principales orientations partagées en COPIL et inscrites au schéma directeur sont les suivantes :

1. Gouvernance :

Les partenaires proposent de reconduire le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur (ce cadre pouvant s'adapter en fonction des évolutions législatives à venir, en particulier la loi d'orientation des mobilités) avec pour principales missions :

- Assurer la coordination de la mise en œuvre des itinéraires cyclables structurants à l'échelle du territoire couvert par le Projet Mobilités.
- Coordonner le déploiement des services vélos.
- Suivre et évaluer la politique cyclable pour la renforcer.
- Définir les co-financements, mutualiser les coûts de coordination, mobiliser les ressources budgétaires nécessaires.

Chaque intercommunalité conserve ses compétences institutionnelles et de maîtrise d'ouvrage, Tisséo Collectivités assumant le rôle de coordinateur d'une politique globale des mobilités cyclables à l'échelle de la grande agglomération toulousaine.

Les collègues « associations » et « entreprises », associés dès l'engagement du projet, sont maintenus. Les associations vélos seront invitées au COPIL sur des sujets particuliers.

2. Estimations financières :

L'estimation de l'enveloppe financière comporte trois postes de dépenses d'investissement et de fonctionnement :

- Infrastructures : 417 millions d'euros dont 182 millions d'euros pour le Réseau Express Vélo (REV) et 235 millions d'euros pour les niveaux intercommunaux, communaux et réseaux de loisirs, considérant pour le REV un premier engagement du Département de la Haute-Garonne de 53 millions.
- Services vélos : 92,4 millions d'euros intégrant les services de location vélo en libre-service, de location longue durée, d'incitation et d'accompagnement à la mobilité cyclable.

- Suivi, évaluation et frais de communication : 1,3 million d'euros.

La consolidation des enveloppes est à faire :

- Concernant les infrastructures : premières études de faisabilité, impact foncier, programmes voiries et espaces publics.
- Concernant la location vélo en libre-service : évolution des services proposés, modalités de commande publique, modèle économique.

Les engagements à prendre pour 2025 et pour la période 2020-2030 sont de 25 millions d'euros/an en faveur des infrastructures cyclables et de l'organisation des services aux usagers pour s'inscrire dans la levée de la réserve 1 et mettre en œuvre le plan d'actions du SDCA par les principaux financeurs identifiés et à mobiliser : Région (engagée par ailleurs dans le cadre du Contrat Territorial) qui confirmera son engagement dans le cadre de la définition de sa stratégie vélo), Département, Intercommunalités et communes, Tisséo Collectivités, ainsi que les subventions qui seront mobilisées :

- Fonds Mobilités Actives.
- Appel à projet Ademe, État, Europe.
- Certificats d'Économie d'Énergie.

3. Suivi et évaluation :

Deux orientations principales sont proposées pour suivre et évaluer la politique publique cyclable :

- La mise en place d'un observatoire spécifique des mobilités actives.
- L'installation de compteurs permanents, à répartir sur le REV et les réseaux cyclables d'agglomération des 5 intercommunalités ainsi que sur certains itinéraires spécifiques de niveau départemental ou régional.

Tisséo Collectivités propose d'assurer d'une part le pilotage et les coûts de fonctionnement de l'observatoire, d'autre part le financement et le fonctionnement des outils de comptages.

4. Infrastructures :

Le volet « infrastructures » affichera 4 niveaux de réseaux cyclables :

- Le niveau 1 appelé « REV » pour réseau Express Vélo est constitué de 13 lignes représentant 370 km. Il assurera la desserte des zones économiques, des centralités sectorielles, des grands équipements d'agglomération. Il a pour vocation à être lisible, avec des itinéraires continus et une qualité de traitement des aménagements.
- Le niveau 2 correspond aux 5 réseaux intercommunaux de Toulouse Métropole, Muretain Agglo, Sicoval, Coteaux Bellevue et Save au Touch.
- Le niveau 3 correspond au maillage cyclable communal de proximité.
- Le niveau 4 intègre les axes à usage de loisirs (réseau vert de promenade à pied et à VTT).

Sur le périmètre de Toulouse Métropole, le coût estimé des infrastructures correspond à 284 millions d'euros dont 100 millions d'euros pour le REV et 184 millions d'euros pour les niveaux intercommunaux, communaux et réseaux de loisirs.

Une partie de ces infrastructures a été identifiée dans le PARM et correspond à un montant de l'ordre de 47 millions d'euros.

Tisséo Collectivités propose de prendre en charge les études de faisabilité du réseau REV, hors études déjà menées par Toulouse Métropole et le Département de la Haute-Garonne, et de financer le mobilier de jalonnement.

5. Services aux usagers :

Le schéma directeur cyclable d'agglomération propose 3 orientations, à mettre en œuvre par les autorités compétentes, selon des modalités qui restent à ce jour à déterminer :

- L'extension de services de location vélos (à l'exemple de VÉLO Toulouse ou Indigo Weel) pour les communes de la périphérie où de tels dispositifs seront rationnels. À ce stade, sont identifiées les communes de Blagnac, Colomiers, Tournefeuille, Ramonville-Saint-Agne, Balma et l'Union.
- La création d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique, à l'échelle du territoire des 5 intercommunalités, pouvant être complété par d'autres types de vélos : classiques, pliants, cargos, tricycles, ...
- L'apport d'un soutien aux services visant des objectifs d'accompagnement et d'incitation aux pratiques cyclables : apprentissage en milieu scolaire et au sein des entreprises, ateliers d'auto-réparation et accompagnement des associations spécialisées dans le recyclage de vélos.

La mise en œuvre de ces orientations sera précédée d'une actualisation des données : modèles économiques, benchmark, montages juridiques.

Tisséo Collectivités poursuivra son action de sensibilisation et d'accompagnement au report modal en intervenant, dans le cadre des plans de mobilité employeur, sur le sujet du vélo et en prenant appui sur toute ressource et structure compétente.

Par ailleurs, le projet d'évolution de la Maison de la Mobilité de Labège en « Maison des Mobilités Cyclables » s'inscrit dans cette logique de développer des services vélos de proximité au sein des zones économiques et proches de pôles d'échanges multimodaux, afin d'accompagner le report modal des salariés vers le vélo et de sensibiliser les entreprises en démarche de plan de mobilité employeur aux bénéfices de l'usage du vélo.

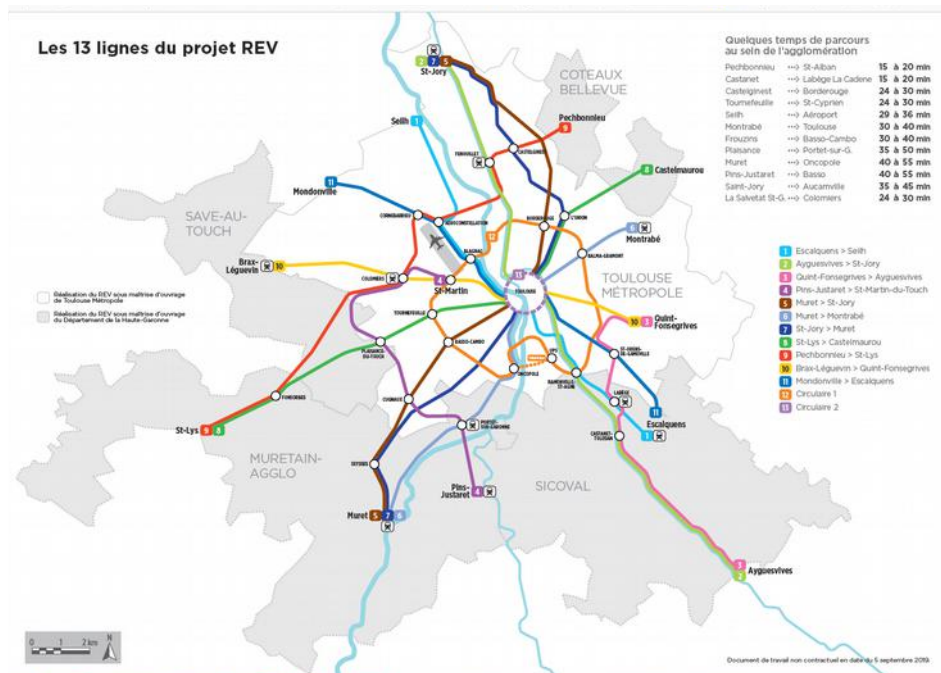
6. Communication - sensibilisation :

Le schéma directeur cyclable d'agglomération contient un axe de communication visant à sensibiliser et informer les usagers et entreprises sur différents sujets :

- L'évolution de l'offre en itinéraires cyclables.
- Les apports de la pratique du vélo en termes de santé publique.
- Les possibilités de connexion avec le réseau Tisséo dans les pôles d'échanges multimodaux équipés de stationnements vélo.
- Les évolutions réglementaires et nouvelles mesures d'accompagnement (ex : forfait mobilité).

Une orientation, visant à définir une communication commune sur les territoires, sur les politiques cyclables, sera proposée.

L'appellation du réseau cyclable structurant d'agglomération en REV et la représentation cartographique et schématique de ce réseau fait partie de l'outillage commun de communication :



LE SCHEMA DIRECTEUR PIETON D'AGGLOMERATION

1. Contexte

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 inscrit dans son axe 1 « Report Modal – modes actifs et partage de l'espace public » l'action 15 « Mettre en œuvre un schéma directeur piéton d'agglomération volontariste ». Cette action marque la volonté de développer la pratique de la marche à pied au sein du territoire toulousain, notamment :

- Développer les espaces publics favorisant la pratique de la marche, dans une ville des proximités.
- Accompagner la mise en œuvre des plans d'aménagements et de valorisation des espaces publics (PAVE) et concevoir des aménagements répondants aux besoins des personnes à mobilité réduite.
- Aider par une signalétique urbaine adaptée, à choisir le meilleur itinéraire piéton (le plus court, le plus agréable, le plus sécurisé).
- Prioriser les aménagements en rabattement vers les arrêts et stations des réseaux de transports en commun.

L'ambition de ce schéma directeur piéton est de proposer la marche comme un mode de déplacements essentiel afin de dynamiser sa pratique dans l'agglomération, en fixant les bases d'une politique dédiée.

Le schéma directeur piéton n'a pas de portée réglementaire ou juridique mais doit participer à une vision commune, une « culture piétons » à l'échelle d'un vaste territoire en complétant le processus de travail engagé de mise en accessibilité dans une logique de chaîne de déplacement. Il n'intègre pas de budget spécifique qui relève de chaque acteur concerné et compétent.

Ce Schéma Directeur Piéton d'Agglomération vise à décliner dans les outils d'aménagements et les stratégies de planification une vision commune du développement de la marche.

2. Méthode d'élaboration

Tisséo Collectivités est coordinateur du Schéma Directeur Piétons d'Agglomération, les collectivités locales étant partenaires à part entière de la démarche.

Au-delà des comités de pilotage politique et technique, différents collèges d'acteurs ont été formalisés :

- « Planification » : SMEAT, Toulouse Métropole, Sicoval, Muretain Agglo, SITPRT, Région, Département, Tisséo Collectivités.
- « Association » : 2P2R, Haudacity, Adapei, AFTC, AMDS, ANPEA, APF, ASMTH, Astolosa 31, AVH, ASEI Cival Lestrade, CRIC, Handisocial, Trisomie21, GIHP Midi-Pyrénées, IJA, FFR, 60 millions de piétons.
- « Economie et innovation » : Oppidea, CCI, SoToulouse, Codevs, entreprises.
- « Enseignement et recherche » : IFERISS, Université Toulouse 2, INSA.
- « Experts » : ATMO Occitanie, Cerema, Gendarmerie, Police Municipale, Pompiers, CARSAT, CAUE, ARS.

Quatre ateliers de travail collectif ont alimenté le schéma directeur piéton :

- Atelier 1 : identification des enjeux, acteurs et outils du développement de la marche.
- Atelier 2 : partage des éléments de benchmark et identification des territoires de la marche.
- Atelier 3 : visites in situ en vue de la définition d'une grille d'analyse de la marchabilité des territoires.
- Atelier 4 : partage de la grille d'analyse et des recommandations et principes d'aménagement traduits dans le Schéma Directeur.

3. Les recommandations en faveur de la marche

Les échanges effectués lors des ateliers de travail permettent de formaliser neuf recommandations, réparties sur deux volets :

A - Sensibilisation et communication :

- 1/ Faire la promotion de la marche en organisant des événements multiples.
- 2/ Inciter à la pratique de la marche « au quotidien » sur les lieux d'emplois, les écoles.
- 3/ Favoriser l'émergence d'outils numériques en faveur de la marche.
- 4/ Mieux communiquer sur les aménagements réalisés (et à réaliser).

B - Qualité des parcours piétons :

- 5/ Rendre les itinéraires piétons lisibles et attractifs.
- 6/ Favoriser un partage apaisé de l'espace public.
- 7/ Améliorer le confort du piéton, favoriser les ambiances urbaines.
- 8/ Adopter un maillage piéton structuré dans les projets et documents d'urbanisme.
- 9/ Renforcer l'expertise d'usages.

4. Rappel des mesures déjà entreprises par Toulouse Métropole

Ces mesures sont en cohérence avec le Schéma Directeur Piéton :

- Extension du plateau piétonnier au centre-ville de Toulouse.
- Adoption du Schéma Directeur d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics Communautaires (S.D.A.V.E.) en 2013.
- Jalonnement (en cours de déploiement) des itinéraires piétons avec indication de temps et de distance de parcours au centre-ville de Toulouse.
- Édition d'une plaquette grand public affichant les temps de parcours dans le centre-ville de Toulouse.
- Accompagnement des écoles dans les démarches pédibus.
- Diagnostic de la pratique de la marche sur l'agglomération à partir des résultats de l'Enquête Ménage Déplacements de 2013 (réalisation : AUAT sous pilotage de MGR).

Article 1

D'approuver les schémas directeurs cyclable et piéton d'agglomération, leurs orientations et plans d'actions étant à mettre en œuvre dans les feuilles de route de Toulouse Métropole relatives aux mobilités douces, tels qu'exposés ci-dessus.

Article 2

De s'engager à financer la mise en œuvre du schéma directeur cyclable d'agglomération à hauteur d'un montant annuel moyen minimum de 17 millions d'euros par an.

Résultat du vote :

Pour	125
Contre	0
Abstentions	5 (Mmes HARDY, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, MM. COHEN, TOMASL.)
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 28/11/2019

Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC